Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la lecture des différents éléments publiés par le promoteur Qair concernant ce projet, je note:

- * Que la population d'insectes sur la zone concernée sera fortement modifiée (augmentation de la température au voisinage des panneaux en journée), la page 6/72 de la partie 6 (enjeux identifiés du territoire) le montre par des enjeux modérés à forts,
- * Que la conséquence directe sur la population d'insectes impactera la nourriture des chauves souris (400 insectes à l'heure),
- * Que la grande variété des chiroptères (9 variété d'après le tableau 68 de la page 8/118 de l'étude d'impact) sera affectée.

L'Europe, la France protège ces mammifères par la législation , cette espèce fournit une résistance remarquable aux virus et doit faire l'objet d'études approfondies. C'est ainsi que nous devons conserver cet habitat pour pouvoir nous prémunir des défenses virales futures. Je m'oppose à ce projet .

Patrick PELLETIER Fléré la rivière